

Rapport d'évaluation

**Plan d'action
GTIE CAP INFRAS**



Février 2026

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise GTIE CAP INFRAS dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

GTIE CAP INFRAS			
Date d'adhésion au programme	28/11/2022	Date d'engagement dans le programme	04/07/2023
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	2 ans (2023-2025)		

Date de transmission du rapport de suivi	30/09/2025
Plan d'action évalué	1er plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	2023-2025
Date de publication du rapport d'évaluation	02/2026

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un bureau d'études mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, suffisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise **des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

Table des matières

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action	4
I.1 Engagements préexistants.....	4
I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés.....	5
I.3 Cadre mis en place et description des actions	5
II. Evaluation	6
II.1 Synthèse de l'évaluation	6
II.1.1 Adéquation des informations fournies	6
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	6
II.1.3 Conclusion évaluative.....	6
III. Recommandations	7
III.1 Recommandations relatives à la significativité.....	7
III.1.1 Précision du plan d'action.....	7
III.1.2 Complément au plan d'action	7
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre	7
IV. Synthèse des retours du jury	8

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique

5 Rue de la Plaine 02400 Château-Thierry

Secteurs d'activité

Nous intervenons dans 4 domaines d'activités de la conception, la réalisation à la maintenance.

Les réseaux de distribution électrique :

Nous intervenons dans le domaine de l'équipement des infrastructures électriques, nous adressons nos offres principalement aux acteurs de l'industrie de l'électricité et des territoires.

Nous réalisons des travaux d'électrification, de rénovation, d'extension ou reconstruction de réseaux souterrains et aériens, modifications et remplacements d'ouvrages HTA-BT

L'éclairage public :

Nous réalisons des travaux d'installation, d'extension et de maintenance de réseaux d'éclairage public pour les collectivités, aménageurs et clients privés.

Nous proposons des offres complètes aux collectivités, aménageurs et clients privés.

L'eau et environnement :

Nous intervenons principalement sur l'ensemble du cycle de l'eau, du pompage avant traitement jusqu'à l'incinération des boues issues des eaux usées, en passant par les stations de surpression, de traitement, les stations d'épuration ou encore les bassins d'orage.

Nous proposons des offres complètes d'électrification, d'automatisation et de supervision aux clients privés, collectivités, constructeurs et exploitants du secteur de l'eau.

Les équipements urbains :

Nous intervenons dans les domaines de la mobilité électrique, la régulation de trafic et de la sécurisation de l'espace public.

Cette offre peut s'adresser à la fois aux collectivités, aménageurs et clients privés.

Chiffre d'affaires

20,4M€ en 2024

Nombre d'employés

Environ 100

I.1 Engagements préexistants

- ISO 14001 et LABEL RSE FNTP Niveau AVANCÉ
- Partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France
- Substitution de notre flotte d'engins et véhicules par des solutions électriques ou utilisant des biocarburants.

I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés

L'enjeu prioritaire reste actuellement l'enjeu commercial (donner à nos clients le pouvoir de comparer) avec :

- L'action publique qui commence à intégrer de plus en plus les enjeux environnementaux dans leurs marchés. Par exemple, l'éligibilité aux Fonds Verts pour les chantiers éclairage.
- La CSRD et les engagements des grandes entreprises sur les trajectoires net-0 qui poussent vers une meilleure prise en compte des enjeux Sociaux et environnementaux => urgence de se former et d'expérimenter pour pouvoir réorienter nos offres clients actuels et futurs.
Idem, l'épisode Covid (délais d'approvisionnement rallongés) + période de forte chaleur (risque opérationnel) et la tension sur les recrutements (risque image) ont mis en lumière certaines nos dépendances qui vont devenir de plus en plus stratégiques.

I.3 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	Le périmètre du plan d'action volontaire est étendu à l'ensemble de l'entreprise. Dans un premier temps les actions porteront sur nos activités métiers principales (Eclairage public, distribution et IRVE)		
Durée prévue pour la mise en œuvre	2 ans		
Nombre d'actions cœur de métier	1	Nombre d'actions complémentaires	1

Action cœur de métier

- 1. Prise en compte de la biodiversité sur nos chantiers

Observations

L'entreprise a identifié une seule action cœur de métier qui traite son sujet principal, c'est à dire les impacts liés aux chantiers qu'elle opère.

Actions complémentaires

- 2. Sensibilisation de nos collaborateurs aux enjeux de la biodiversité
- 3. Soutien financier pour contribuer au projet « de restauration du sentier de la Hottée du Diable de Coincy ».

Observations

L'entreprise a initialement identifié deux actions complémentaires. A noter : au moment du suivi, l'action de sensibilisation des salariés n'est plus mentionnée.

II. Evaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

II.1.1 Adéquation des informations fournies

L'entreprise fournit des informations globalement cohérentes : elle détaille des actions liées à son cœur de métier, un pilotage stratégique et des parties prenantes internes et externes. Cependant, les informations sont incomplètes sur plusieurs points clés : les indicateurs et objectifs ne permettent pas de mesurer l'impact réel, le dispositif d'amélioration continue manque de structure, certaines parties prenantes importantes ne sont pas mobilisées, et les moyens et le calendrier d'exécution ne sont pas suffisamment précisés.

II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Suffisant	À renforcer	Suffisant	Suffisant	À renforcer

Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
À renforcer	À renforcer	À renforcer	À renforcer

II.1.3 Conclusion évaluative

L'entreprise montre une volonté réelle de prendre en compte la biodiversité, avec une action centrale directement liée à son activité et un pilotage stratégique pertinent. Le plan marque un progrès notable par rapport aux actions précédentes, en ciblant directement les principaux impacts de l'entreprise sur la biodiversité.

En revanche, la qualité des informations reste insuffisante pour juger de la mise en œuvre et de l'efficacité du plan. Les objectifs et indicateurs sont partiels, le suivi et l'amélioration continue ne sont pas suffisamment détaillés.

Sans précision sur les moyens et sans calendrier d'exécution, la faisabilité du plan reste incertaine.

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.

III.1 Recommandations relatives à la significativité

III.1.1 Précision du plan d'action

Pour consolider son plan d'action, l'entreprise pourrait apporter les précisions suivantes :

- Définir des indicateurs pour l'action Sensibilisation des collaborateurs aux enjeux de biodiversité : nombre de formations proposées, pourcentage des employés ayant suivi x formations
- Indiquer précisément les mesures d'amélioration continue : qui et comment ?
- Concernant les parties prenantes, expliquer de quelle façon la direction de l'entreprise et les principales directions opérationnelles ont été associées à la définition du plan d'action. Indiquer si les clients ont été consultés
- Indiquer précisément les moyens humains et financiers alloués à chaque action
- Préciser un planning de réalisation progressif pour les actions.
Ex pour la sensibilisation des salariés : identifier les besoins par un questionnaire, construire le planning de formation, animer les formations

III.1.2 Complément au plan d'action

Pour aller plus loin, l'entreprise pourrait identifier de nouvelles actions permettant de traiter des enjeux peu pris en compte auparavant :

- Les impacts de la pollution lumineuse de ses installations sur la biodiversité
- Les impacts de la pollution sonore lors de la réalisation des chantiers
- Les risques des installations pour les oiseaux
- La prise en compte spécifique des EEE pour l'ensemble des activités (formation des équipes)
- Sa consommation d'énergie électrique
- Sa consommation de matières premières (action sur la durabilité des équipements)

III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

L'entreprise est encouragée à renforcer les éléments suivants concernant la mise en œuvre de son plan d'action :

- Préciser la façon dont l'entreprise a spécifiquement géré le plan d'action EEN :
 - o Comment la Direction s'est-elle impliquée sur l'intégration des recommandations sur les chantiers ?
 - o Comment les parties prenantes internes et externes se sont-elles mobilisées ?
 - o Est-ce qu'il y avait des instances de suivi spécifiques pour les actions EEN ?
- Préciser les moyens alloués pour la mise en œuvre de l'ensemble des actions
- Suivre et rendre compte sur l'ensemble des actions définies dans le plan d'action déposé
- Indiquer ce qui a été fait en matière de sensibilisation des équipes à la biodiversité sur la période (action identifiée au dépôt du plan d'action)

IV. Synthèse des retours du jury

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

L'ensemble des membres du jury était en accord avec les conclusions évaluatives.

Les membres du jury ont émis les avis complémentaires suivants :

Le jury a souligné l'ambition de l'action cœur de métier proposée qui est très spécifique à l'activité de l'entreprise, et l'encourage à poursuivre sa démarche dans la perspective du renouvellement de son plan d'action.

En revanche, il a émis des réserves sur la mise en œuvre et les résultats concrets de ce plan d'action, en raison de l'absence d'un certain nombre d'informations. En particulier, aucune données notamment financières ne sont apportées concernant le partenariat avec le CEN. Les éléments fournis par le rapport de suivi manquent de précisions et ne permettent pas d'apprécier dans quelle mesure l'action cœur de métier a bien été mise en œuvre, ni les actions complémentaires.

RECOMMANDATIONS

L'ensemble des membres du jury était en accord avec les recommandations.

Les membres du jury ont émis les recommandations complémentaires suivantes :

Le jury a émis les recommandations suivantes :

- Améliorer l'aspect mesurable, par exemple en se fixant un objectif du nombre de préconisations du CEN intégré par diagnostic.
- Apporter des précisions sur la réalisation de chacune des actions
- Fournir des exemples de préconisations CEN et expliquer comment elles sont intégrées aux chantiers
- Prendre en compte les enjeux de pollution lumineuse (identification des trames noires) et adapter leurs offres et propositions commerciales en développant une expertise sur le sujet.
- Aller plus loin concernant la sensibilisation des salariés – action qui semble avoir été abandonnée sans justification – afin de leur proposer des formations en lien avec leur cœur de métier (par exemple sur les enjeux de pollution lumineuse).